

COVID-19

Infolettre aux familles

CHSLD



Le 25 juin 2021

Assouplissement des mesures dans les CHSLD de la région de Chaudière-Appalaches

En lien avec l'actualisation du plan de déconfinement annoncé par le gouvernement du Québec, la région de la Chaudière-Appalaches passera au palier d'alerte vert (vigilance) à compter du 28 juin prochain. Ce changement de palier permet de nouveaux assouplissements dans nos milieux de vie.

Vous pouvez trouver l'ensemble des directives applicables en CHSLD en fonction des paliers d'alerte sur le Web : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgapa-001-rev9-tableau-a.pdf>

Voici les faits saillants :

Nouvelles mesures pour les CHSLD en zone verte

- **Les proches aidants et les visiteurs doivent respecter les mesures de prévention et contrôle des infections, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du CHSLD.** Ils doivent être accompagnés à leur arrivée pour l'application des mesures de prévention et contrôle des infections. La vigie des signes et symptômes, la signature du registre des visiteurs, le port du masque de procédure et le respect de la distanciation physique de deux mètres avec les autres s'appliquent en tout temps.
- **Si la capacité d'accueil de la chambre le permet, un maximum de neuf proches aidants et/ou visiteurs peuvent se présenter simultanément dans la chambre d'un même résident tout en maintenant une distance physique de deux mètres entre eux.** Une validation avec le gestionnaire est nécessaire pour déterminer la capacité d'accueil de la chambre de votre proche.
- **Les proches aidants et/ou les visiteurs peuvent accompagner le résident dans les espaces communs en respect de la distanciation physique de deux mètres avec les autres.** Il est possible que l'environnement physique nous contraigne à limiter le nombre de proches aidants qui pourraient s'y retrouver simultanément.
- Un maximum de **neuf proches aidants et/ou visiteurs peuvent se regrouper à l'extérieur en présence du résident en fonction de la capacité d'accueil du terrain.**
- Assurez-vous de **coordonner vos visites extérieures avec le personnel du CHSLD** pour que la sortie du résident soit effectuée en temps opportun pour tous et permette à l'équipe de préparer le résident en conséquence.
- **Les ressources engagées par la famille (coiffeuse, soins de pieds, etc.) n'ont plus de limite quant au nombre de milieux différents qu'elles peuvent visiter et le nombre de résidents qu'elles peuvent rencontrer dans une même journée.** Ces ressources doivent être accompagnées pour l'application des mesures de prévention et contrôle des infections.
- Les activités supervisées de groupe, afin de prévenir le déconditionnement mental, cognitif et physique ou de loisir (p. ex. : musicothérapie, musiciens, zoothérapie), sont permises en limitant le nombre de participants à l'intérieur. **Les activités de groupe à l'extérieur sur le terrain du CHSLD sont permises pour un maximum de 50 personnes/usagers.**

Il s'agit toujours de mesures temporaires, évolutives et sujettes à changement. Bien sûr, s'il y avait un cas confirmé, un cas en investigation ou une éclosion dans l'un des CHSLD, certaines consignes seraient aussi ajustées localement et les familles concernées seraient avisées dans les meilleurs délais.

Le gestionnaire responsable du CHSLD demeure disponible pour répondre à vos questions.

Vos droits

Sachez que même en période de vacances estivales, les comités continuent d'exercer leur mandat de "Gardiens des droits des résidents". À ce titre, ils doivent :

- Veiller à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits;
- Être le porte-parole des résidents auprès des instances de l'établissement;
- Avoir une préoccupation particulière envers les groupes d'usagers les plus vulnérables;
- Promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes hébergées.

Ainsi, les comités sont présents pour répondre à vos questionnements et pour vous accompagner au besoin. N'hésitez pas à les contacter en téléphonant au comité des usagers du territoire correspondant au CHSLD où vit votre proche.

- CU de Beauce : 418 774-3304, poste 32575
- CU des Etchemins : 418 625-3101, poste 42492
- CU de la région de Thetford : 418 338-7427
- CU d'Alphonse-Desjardins : 418 380-8994, poste 81439
- CU de Montmagny-L'Islet : 418 248-0639, poste 5728

Nous vous rappelons que toutes les éditions de l'Infolettre aux familles sont disponibles sur la page web du CISSS de Chaudière-Appalaches, [à la section dédiée aux familles](#). Vous y trouverez également une [foire aux questions](#) régulièrement mise à jour et alimentée à l'aide des préoccupations que nous adressent les familles. Nous vous invitons à la consulter régulièrement. Vous pouvez aussi nous écrire à familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca afin de nous adresser vos **questions d'ordre général** liées au contexte de la pandémie et les mesures appliquées en CHSLD. Les messages sont lus régulièrement et les réponses se retrouveront dans la foire aux questions sur la page web.

En ce qui concerne l'information spécifique à votre proche, que ce soit en lien avec les soins et services reçus, son état de santé et de bien-être ou toute autre question d'ordre clinique, chaque CHSLD a mis en place des moyens de communication pour que vous soyez bien informés. Toutes les familles sont contactées de façon régulière par un membre du personnel afin de donner des nouvelles du résident. De plus, il est toujours possible de joindre l'équipe de soins par téléphone.

La parution de l'Infolettre aux familles prendra une pause pour l'été. Nous vous souhaitons un très bel été, à bientôt!

Foire aux questions :
[foire aux questions](#)

Boîte courriel unique :
familles.chsld.cisssca@ssss.gouv.qc.ca